



Prévention

Convention de bénévolat

L'association ou la paroisse s'engage à l'égard du/de la bénévole à :

- l'informer sur l'objet et/ou les finalités de l'association, son projet pédagogique, ses principaux objectifs, son fonctionnement et la répartition des principales responsabilités
- lui offrir les formations adéquates et nécessaires pour réaliser ses missions et/ou activités

Entre les soussignés

D'une part : l'association, représentée par son président,

Et d'autre part né(e) le

Demeurant à

Il a été convenu ce qui suit :

1/ Sur la demande qu'il (elle) a formulé(e),
adhérent de l'association, accepte à titre bénévole la fonction de
pour la période du.....au

2/ Description de la fonction d'animateur

Il (elle) a pour mission d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs, de participer à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'aumônerie, de construire une relation de qualité avec les mineurs, d'encadrer et animer les activités et enfin d'accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

3/ s'engage à détenir et à présenter un extrait du bulletin n°3 de son casier judiciaire, datant de moins de trois mois et vierge de condamnation pour les infractions de la liste de l'article 227-7 du Code de l'action sociale et des familles.

4/ déclare être en bonne santé et ne pas souffrir de toute affection contagieuse ou nerveuse. Il (elle) s'engage à fournir un document attestant qu'il (elle) a satisfait aux obligations légales en matière de vaccination.

5/ Les frais occasionnés par l'exercice des fonctions (déplacements, documentation, secrétariat) feront l'objet, après accord, d'un remboursement sur justificatif par l'association.

6/ Pour les dommages causés aux tiers dans l'exercice de sa mission, est couvert(e) par l'assurance responsabilité civile de l'association.

7/ Durant l'exécution de la présente convention, les deux parties sont tenues à l'obligation de discrétion dans les limites données par les articles 223-6 et 434-3 du Code pénal.

8/ s'engage à informer suffisamment à l'avance de son souhait d'arrêter sa collaboration bénévole.

Association

Bénévole

Fait à

Fait à

Le

Le

Signature :

Signature :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Précédée de la mention « Lu et approuvé »